



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-003

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse

23-2021-01-12-001 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Alice MALLICK,
sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse
(2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-01-12-001

Arrêté donnant délégation de signature à Mme Alice
MALLICK, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète
à la relance auprès de la préfète de la Creuse

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

Vu la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret du 22 août 2018 nommant M. Maxence DEN HEIJER, administrateur civil hors classe, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

Vu le décret du 17 septembre 2019 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu le décret du 13 novembre 2020 nommant Mme Alice MALLICK, inspectrice de santé publique vétérinaire, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté ministériel n° 19/1919/A du 5 décembre 2019 portant nomination dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de M. Albert HOLL, en qualité de directeur des services du cabinet de la préfecture de la Creuse pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la circulaire du Premier ministre du 1^{er} juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application CHORUS, telle qu'elle a été modifiée le 8 septembre 2009,

Vu le plan particulier pour la Creuse signé le 5 avril 2019 en présence du Premier ministre,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-02-006-RH du 28 février 2017 portant réorganisation des services de la préfecture de la Creuse,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 - Délégation est donnée à **Mme Alice MALLICK**, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse, à l'effet de signer toutes correspondances et décisions entrant dans le cadre de ses attributions, et ce y compris au titre du suivi et de la mise en oeuvre du plan particulier pour la Creuse signé le 5 avril 2019.

Sont expressément exclus de la présente délégation :

- les propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et dans l'Ordre National du Mérite,
- les lettres à la Présidente du Conseil départemental suggérant la saisine éventuelle de l'assemblée départementale,
- et les déclinatoires de compétence.

Article 2 - Par ailleurs, dans le cadre des permanences exercées périodiquement et en alternance avec **M. Renaud NURY**, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, **M. Maxence DEN HEIJER**, sous-préfet d'Aubusson, et **M. Albert HOLL**, directeur des services du cabinet, **Mme Alice MALLICK**, sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de la préfète de la Creuse, est habilitée à signer, en cas d'urgence et durant ces périodes de permanence :

- tous arrêtés (notamment ceux relatifs à l'hospitalisation sans consentement), décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétence.

Article 3 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et Mme Alice MALLICK, sous-préfète chargée de mission, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Guéret, le 12 janvier 2021

La Préfète,

signé : Virginie DARPHEUILLE